

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mardi vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents :  
Mme Lise Castilloux, maire  
M. Paul-Égide Bourdages, conseiller  
M. Sylvain Bourque, conseiller  
M. Joshua Burns, conseiller  
Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère  
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller  
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant

Est absent-e :

Est aussi présente : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

---

Réouverture de la séance du 5 mai 2025

- 15.2 Avis d'audition – autorisation d'agir;
- 15.3 Autorisation d'achat d'un tracteur à gazon;
- 15.4 Mandat de représentation aux Petites créances;
- 15.5 Mandat d'inspection annuel des extincteurs au garage/caserne - autorisation;
- 15.6 Parade du Père Noël – autorisation ;
- 15.7 Achat d'un terrain – autorisation de signature;
- 15.8 Rénovation du Marigot – mandat d'électricité;
- 15.9 Préposé à l'entretien – autorisation d'affichage de poste;
- 15.10 Politique d'assignation temporaire – adoption;
- 15.11 Fêtes de commémoration du 150<sup>e</sup> de Caplan – Contrat de publicité;
- 15.12 Programme Actif de l'URLS – autorisation de déposer une demande d'aide financière;
- 15.13 Fonds région ruralité – autorisation de déposer une demande d'aide financière;
- 15.14 Remplacement des lumières des terrains de tennis – autorisation de mandat;
- 15.15 Préposé à l'entretien et la préparation des salles – fin de la période de probation;
- 15.16 Autre(s) sujet(s);
- 15.16.1 Modification d'une clause de location de salles – célébrations funéraires;
- 15.17 Période de questions;
- 15.18 Levée de l'assemblée.

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 5 mai 2025**

**RÉSOLUTION 025-05-135**

Le maire, Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 5 mai 2025.

Monsieur Sylvain Bourque propose l'adoption de l'ordre du jour avec la possibilité d'ajouter d'autres points.

Unanimité.

**RÉSOLUTION 025-05-136**

**15.2 AVIS D'AUDITION – AUTORISATION D'AGIR**

**CONSIDÉRANT** la réception d'un avis d'audition dans le dossier 105-63-000051-255 PR, constat 3027781001279056 concernant la loi sur la santé et sécurité au travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit mandater un représentant pour agir en son nom;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur général et greffier-trésorier pour agir en son nom dans le cadre de l'avis d'audition dans le dossier 105-63-000051-255PR, constat 3027781001279056.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-05-137**

15.3 **AUTORISATION D'ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON**

**CONSIDÉRANT** l'inspection qui a été fait des tracteurs à gazon;

**CONSIDÉRANT QUE** le coup des réparations de l'un d'eux est trop important en lien avec la valeur d'achat d'un tracteur neuf;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Caplan mécanique sport au montant de 4200\$ excluant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des Travaux publics appuyée par le directeur général;

À CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'autoriser l'achat d'un tracteur à gazon de Caplan mécanique Sport pour la somme de 4 200\$ excluant les taxes.

**QUE** cet achat soit financé par le fonds de roulement amorti sur une période de 3 ans.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-05-138**

15.4 **MANDAT DE REPRÉSENTATION AUX PETITES CRÉANCES**

**CONSIDÉRANT** l'audience à la cour du Québec, Petites créances prévue le 28 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il soit nécessaire de mandater officiellement un représentant de la municipalité;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le directeur général et greffier-trésorier pour agir pour et non de la municipalité lors de l'audience à la cour du Québec, Petites créances numéro de dossier 105-32-700300-247.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-05-139**

15.5 **MANDAT D'INSPECTION ANNUEL DES EXTINCTEURS AU GARAGE/CASERNE -  
AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QU'**il soit nécessaire de procéder à l'inspection annuelle des extincteurs du garage/caserne;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Protection Garvex inc. procède déjà à l'inspection des extincteurs des autres bâtiments municipaux;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Protection Garvex inc. au montant de 570\$ annuellement excluant les taxes applicables pour une entente de 3 ans;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur générale et greffier trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brincks-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature d'une entente de 3 ans avec Protection Garvex inc. au montant de 570\$ par année excluant les taxes applicables pour l'inspection annuelle des extincteurs du garage/caserne.

**QUE** cette dépense soit financée par les opérations courantes.

Adopté

**15.6** **RÉSOLUTION 025-05-140**  
**PARADE DU PÈRE NOËL – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la volonté des Amies de la Baie d'organiser pour la municipalité une parade du Père Noël en novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** cette parade se déroulera essentiellement sur les routes municipales, mais qu'une route collectrice du ministère des Transport devra également être croisée;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par madame Maude Brincks-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la parade du Père Noël organiser pour la municipalité par les Amies de la Baie à circuler sur les routes municipales :

- Route des Cèdres;
- Chemin des Aulnes;
- Chemin des Peupliers;
- Route des Bouleaux;

**QUE** la municipalité soit autorisée à déposer une demande au Ministère des Transport et de la Mobilité durable pour que la parade puisse transiter par la route des Érables.

Adopté

**15.7** **RÉSOLUTION 025-05-141**  
**ACHAT D'UN TERRAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 024-09-244 autorisant l'achat du lot 5 382 931;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mandater des signataires pour la signature des actes de vente;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire Lise Castilloux et le directeur général et greffier-trésorier François Bouchard pour signer tous les documents en lien avec l'achat du lot 5 382 931.

Adopté

**15.8** **RÉSOLUTION 025-05-142**  
**RÉNOVATION DU MARIGOT – MANDAT D'ÉLECTRICITÉ**

**CONSIDÉRANT** les travaux de rénovation du Marigot;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ces travaux une mise à niveau de l'électricité soit nécessaire;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Martin Audet – maître électricien au montant de 10 115\$ excluant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présent de confirmer le mandat à Martin Audet – maître électricien au montant de 10 115\$ excluant les taxes applicables pour des travaux de mise à niveau de l'installation électrique au Marigot.

**QUE** cet investissement soit financé par les opérations courantes.

Adopté

**15.9** **RÉSOLUTION 025-05-143**  
**PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – AUTORISATION D'AFFICHAGE DE POSTE**

**CONSIDÉRANT** le départ d'un préposé à l'entretien au Centre d'appel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier effectuait environ 25 heures par semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons des besoins pour environ 15 heures par semaine en entretien pour les autres locaux municipaux;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affichage d'un poste permanent à l'entretien pour combler les besoins en entretien au Centre d'appel et dans les autres bâtiments municipaux.

Adopté.

**RÉSOLUTION 025-05-144**

**15.10 POLITIQUE D'ASSIGNATION TEMPORAIRE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 025-04-096 concernant l'adoption du programme de prévention en santé et sécurité au travail de la municipalité de Caplan;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce programme certaines politiques doivent être adoptées;

**CONSIDÉRANT QU'il** soit opportun d'officialiser la procédure par l'adoption d'une Politique d'assignation temporaire en cas d'accident du travail;

**CONSIDÉRANT** le projet de politique d'assignation temporaire déposée par le directeur général et greffier-trésorier;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique d'assignation temporaire proposée par le directeur général et greffier-trésorier.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-05-145**

**15.11 FÊTES DE COMMÉMORATION DU 150<sup>E</sup> DE CAPLAN – CONTRAT DE PUBLICITÉ**

**CONSIDÉRANT** les Fêtes de commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de Caplan;

**CONSIDÉRANT QU'il** soit important de faire de la publicité afin de bien faire connaître nos événements;

**CONSIDÉRANT** la proposition déposée par la radio CHNC au montant de 2 500\$ excluant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense est prévue au budget de l'événement;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature de l'entente avec la radio CHNC au montant de 2 500\$ excluant les taxes applicables pour faire la promotion des activités des Fêtes du 150<sup>e</sup> de Caplan.

**QUE** Kathy Brière, la coordonnatrice de l'évènement soit autorisée à signer cette entente;

**QUE** cette dépense soit financée par le budget de l'évènement.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-05-146**

**15.12 PROGRAMME ACTIF DE L'URLS – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les lumières des terrains de tennis ont atteint leurs durées de vie utile et qu'il ne soit plus possible de trouver des pièces pour les réparer;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de remplacement des lumières est prévu au plan triennal d'immobilisation;

**CONSIDÉRANT** le programme ACTIF de l'URLS puisse contribuer à financer un tel projet de mise à niveau;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée par Martin Audet Maître électricien au montant de 7 940\$ et le budget de projet préparé par le directeur général;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme ACTIF de l'URLS pour le remplacement des lumières aux terrains de tennis.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-05-147**

**15.13 FONDS RÉGION RURALITÉ – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les lumières des terrains de tennis ont atteint leurs durées de vie utile et qu'il ne soit plus possible de trouver des pièces pour les réparer;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de remplacement des lumières est prévu au plan triennal d'immobilisation;

**CONSIDÉRANT** le Fonds région ruralité de la MRC puisse contribuer à financer un tel projet de mise à niveau;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée par Martin Audet Maître électricien au montant de 7 940\$ et le budget de projet préparé par le directeur général;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds région ruralité de la MRC Bonaventure.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-05-148**

**15.14 REMPLACEMENT DES LUMIÈRES DES TERRAINS DE TENNIS – AUTORISATION DE MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** les lumières des terrains de tennis ont atteint leurs durées de vie utile et qu'il ne soit plus possible de trouver des pièces pour les réparer;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de remplacement des lumières est prévu au plan triennal d'immobilisation;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée par Martin Audet Maître électricien au montant de 7 940\$ et le budget de projet préparé par le directeur général;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par madame Maude Brincks-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le mandat pour changer les lumières des terrains de tennis à Martin Audet maître électricien pour la somme de 7 940\$ excluant les taxes applicables.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-05-149**

**15.15 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN ET À LA PRÉPARATION DES SALLES – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution 024-11-292 confirmant l'embauche de M. Yvan Cyr au poste d'entretien et de préparation des salles;

**CONSIDÉRANT** la fin de la période de probation prévu dans l'entente 2022-2026 avec les employés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de M. Yvan Cyr au poste de préposé à l'entretien et à la préparation des salles;

Adopté

**15.16 AUTRE(S) SUJET(S)**

**RÉSOLUTION 025-05-150**

**15.16.1 MODIFICATION D'UNE CLAUSE DE LOCATION DE SALLES – CÉLÉBRATIONS FUNÉRAIRES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 022-09-261 instaurant des règles pour les locations de salles dans le cadre de célébrations funéraires;

**CONSIDÉRANT QUE** la clause instaurant l'obligation de la présence d'un représentant d'un salon funéraire lors d'une célébration avec urne funéraire entraîne des coûts supplémentaires aux familles qui ne sont pas nécessaire et qu'aucune loi oblige une telle présence;

**CONSIDÉRANT QUE** les cérémonies funéraires avec présence d'un cercueil oblige des modifications aux mains courantes des accès qui fragile ces dernières;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ne soit plus obligé la présence d'un représentant d'un salon funéraire lors d'une cérémonie avec urne funéraire seulement;

**QUE** soit interdit la location d'une salle pour une cérémonie en présence d'un cercueil.

**QUE** soit interdit toute modification aux bâtiments, même temporaire, par les locataires lors d'une location de salle.

Adopté

**15.17 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soulevé

**RÉSOLUTION 025-05-151**

**15.18 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de monsieur Paul-Égide Bourdages la séance est levée.

Il est 19h20.

Unanimité.

---

Lise Castilloux  
Maire

---

François Bouchard  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*